

**- 121 Voirie nationale**

**121 Voirie nationale  
Propositions financières Budget Primitif 2016**

**Rapport n° CD/2016/5**

**Service Chef de file :**

M4 - Coordination infrastructures numériques et transport

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

La participation du Département aux aménagements sur le réseau routier national est une action totalement volontaire, dans un objectif global d'amélioration de l'accessibilité routière du territoire départemental. Ces opérations sont notamment financées à partir du nouveau contrat de plan Etat-Région 2015 - 2020.

Les crédits intègrent la participation départementale aux opérations d'infrastructure programmées dans ce contrat, ainsi qu'aux aménagements fonciers en découlant.

<b>Ventilation des propositions de crédits par modes d'action</b>				
<b>Mode action</b>	<b>Section</b>	<b>Libellé Mode d'action</b>	<b>Budget Primitif 2015</b>	<b>Projet Budget Primitif 2016</b>
1211	I	Voirie nationale - Contrat de Plan Etat Région	0,00	-*
1212	I	Voirie nationale - Contrat Triennal avec Strasbourg	12 556,70	-*
1213	I	Voirie nationale - Hors contrats	183 333,00	300 000,00
1214	I	Plan de modernisation des itinéraires - subvention équipement Etat	0,00	-*

*(\*) Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action ; elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles (cf. le rapport « BP investissement »).*

**1211 Voirie nationale – Contrat de Plan Etat Région**

La loi de décentralisation du 13 août 2004 portant transfert des routes nationales d'intérêt local aux départements (240 km de RN transférés dans le Bas-Rhin) a consacré parallèlement le principe de décroisement des financements sur les opérations routières de l'Etat. Ainsi, en théorie, il revient à l'Etat de financer seul ses infrastructures. Néanmoins, le Conseil Départemental du Bas-Rhin s'est inscrit jusqu'à présent dans une approche volontariste de cofinancement, afin de faire aboutir les infrastructures routières nationales, pour améliorer l'accessibilité routière et le développement du département.

Ces opérations sont aujourd'hui financées au travers du nouveau Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 signé le 26 avril 2015 (qui remplace le Plan de Modernisation des Infrastructures – P.D.M.I.) et qui engage le Département sur la partie « mobilité multimodale » pour un montant de 38,34 M€.

Les principaux projets routiers issus de ce contrat sont présentés dans le tableau ci-après :

Nom du projet	Coût total inscrit au CPER	Participation CD
RN353 – Seconde phase de la Rocade Sud de Strasbourg	60 M€	12 M€
RN 59 - Déviation de Châtenois	47 M€	11,75 M€
RN4 – A351 Aménagement multimodal entrée Ouest de Strasbourg	36 M€	7,34 M€
A35 – Requalification dans l’agglomération de Strasbourg	20 M€	3,33 M€
Autres projets	88,9 M€	3,92 M€
<b>TOTAL</b>	<b>251,9 M€</b>	<b>38,34 M€</b>

L’aide du Conseil Départemental sur les opérations routières de l’Etat constitue un partenariat de premier plan, dans un enjeu de fluidification des échanges sur le réseau routier, en particulier autour de Strasbourg qui subit aujourd’hui, des phénomènes de congestion importants ayant des impacts importants sur l’activité économique du secteur. Les opérations proposées, en lien notamment avec le projet d’Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg –ACOS – ex GCO) dont le concessionnaire vient d’être désigné, permettront de répondre à ces objectifs.

Les crédits qui seront engagés pour 2016 seront fléchés en priorité sur l’opération de Rocade Sud, dont les travaux ont débuté en 2015. Cet aménagement, outre l’amélioration des liaisons internationales et de la desserte des grands équipements (port et aéroport), facilitera les échanges avec les zones de développement et les grands pôles d’emplois de l’agglomération. Il permettra également de soulager la RD 1083 entre Fegersheim et Kogenheim du trafic de transit Poids-Lourds.

Les crédits alloués dépendront des appels de fonds que fournira l’Etat au cours de l’année, et des crédits disponibles liées aux priorités définies par le Département selon les modalités définies dans le rapport « BP investissement ».

### **1213 Voirie nationale – Hors contrat**

En dehors des cofinancements du Contrat de Plan, le Département intervient également en tant que maître d’ouvrage des aménagements fonciers. Cette compétence propre du Département, régie par le Code rural et de la pêche maritime a été confirmée par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. A ce titre, le Département est compétent pour ce qui concerne les aménagements fonciers liés aux routes nationales.

L’ensemble des dépenses qu’engage le Département pour ces opérations est donc entièrement compensé par l’Etat via des conventions de financement spécifiques.

Pour 2016, 300 000 € de crédits sont prévus pour les opérations d’aménagement foncier agricole liées d’une part à la construction de la Rocade Sud de Strasbourg 2ème phase entre la RN 83 et l’autoroute A 35 et d’autre part des travaux de construction de l’autoroute A355 de contournement Ouest de Strasbourg (ACOS-ex GCO), entre le nœud autoroutier A 4 - A 35 et le nœud autoroutier A 352 - A 35.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission de l'attractivité, du développement du Département et des relations institutionnelles, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2016 dans l'axe d'intervention 121 - voirie nationale, pour un montant total de 300 000 €.*

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY